



Déclaration liminaire

CTSD du 4 septembre 2013

**Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et messieurs, membres du CTSD,**

C'est la première rentrée préparée par ce gouvernement. Malgré un contexte budgétaire difficile, l'Éducation reste bien la priorité. Pour le moment, les moyens promis lors de la campagne présidentielle sont bien au rendez-vous.

Priorité au primaire

S'il faut se féliciter de la prise de conscience de l'abandon du primaire dans les politiques éducatives des 20 dernières années, les avancées sont à l'heure actuelle timides, notamment sur les dispositifs « Plus de maitres que de classe » (10 postes dans le 79) ou la « Scolarisation des moins de 3 ans » dans les secteurs sensibles (3 postes dans notre département). Il va falloir accélérer le processus...

La modification des rythmes doit entraîner une mise en place progressive du projet éducatif territorial (PEDT), avec plus ou moins de facilité, selon les relations entre les différents acteurs.

La question de la qualité des activités proposées est aussi posée. Cette année et sans doute au cours des deux ou trois ans qui viennent le meilleur côtoiera le moins bon. L'UNSA-Éducation espère qu'il y aura rapidement un lissage des pratiques vers plus de qualité dans les contenus.

Enseignants spécialisés

Depuis plusieurs années, la diminution des enseignants spécialisés a impacté la prise en charge des élèves en difficulté. Les besoins sont réels. L'UNSA-Éducation souhaite qu'enfin un renforcement des réseaux d'aide soit effectif par la création de postes.

Emplois AVS/EVS

L'annonce du Premier Ministre de la création d'un vrai métier d'accompagnant et de la titularisation à terme des personnels est une excellente nouvelle pour le système éducatif, attendue depuis des années. C'est enfin chose faite, dans l'intérêt des élèves en situation de handicap et dans l'intérêt du système éducatif.

L'attente des personnels est réelle. L'UNSA-Éducation suivra au plan national comme local la mise en œuvre de cette mesure.

Pour autant la question de la précarité des emplois qui viennent en soutien à l'Éducation Nationale reste entière. Quid des EVS, des emplois d'aide à la direction d'école ? L'UNSA-Éducation demande à ce que leurs emplois soient pérennisés tant ils correspondent à un nouveau métier indispensable au fonctionnement de l'école.

Carte scolaire

Pour conclure cette déclaration sur l'ordre du jour de cette instance, à savoir, les mesures d'ouverture et de fermeture de classes, l'UNSA-Éducation demande au Directeur Académique de se montrer bienveillant, notamment à l'égard des écoles où a eu lieu un comptage alors qu'elles n'étaient pas pointées et pour lesquelles il manque une poignée d'élèves. Ces écoles doivent être considérées dans toutes leurs problématiques et pas juste d'un point de vue comptable.